



La montagne LGBT

GROUPE GRIMPE ET GLISSE

[contact @ grimpeglisse.org](mailto:contact@grimpeglisse.org)

www.grimpeglisse.org

Comment ça marche ? (Règlement Intérieur)

Ce document constitue le « Règlement Intérieur » de l'Association en application des statuts. Tout.e adhérent.e, du fait même de son adhésion, est réputé.e en avoir pris connaissance et en avoir accepté les termes.

Approuvé en A.G. le 5/10/2019

Le Groupe Grimpe et Glisse a été créé en 1994 par quelques fanas de la montagne, afin d'organiser des sorties à prix coûtant, en été comme en hiver, dans une ambiance tolérante, respectueuse, conviviale et amicale.

Les activités de l'association s'exercent dans les domaines suivants :

- **SKI ALPIN, SKI DE FOND, SKI DE RANDO, SNOWBOARD, RANDO RAQUETTES**
- **RANDO D'ETE** en haute et moyenne montagne, **CANYONING**
- **ESCALADE** en salle ou à l'extérieur et **ALPINISME**

Les adhérent.e.s et sympathisant.e.s sont invité.e.s aux rendez-vous apéros mensuels (habituellement le premier jeudi du mois) et aux soirées restaurant occasionnelles.

Structure

Association « loi de 1901 », les statuts sont disponibles sur le site Internet ou sur simple demande par courrier à l'adresse de l'association. L'association est adhérente et est hébergée par le Centre LGBT Paris Ile-de-France : 63, rue Beaubourg 75003 PARIS et est membre de la FSGL (Fédération Sportive Gay et Lesbienne).

Adhésion

L'adhésion à l'association implique l'engagement à respecter le présent Règlement Intérieur, et n'est effective que lorsque la cotisation a été payée. L'adhésion court du 1^{er} octobre au 31 octobre de l'année suivante.

L'adhésion est individuelle et obligatoire pour pouvoir participer à un séjour ou une sortie organisée par le Grimpe et Glisse, et pour obtenir et pouvoir utiliser une carte d'escalade en salle (exemple : Murmur) achetée par l'intermédiaire de l'association. Le montant de la cotisation est de 20 euros et n'est en aucun cas remboursable.

Pour adhérer, envoyer le bulletin d'adhésion complété et signé par e-mail ou courrier postal, accompagné du paiement de la cotisation, soit par chèque (à l'ordre de Groupe Grimpe et Glisse) envoyé par courrier postal au Trésorier, soit par virement sur l'IBAN-RIB de l'association. L'adresse postale du trésorier et l'IBAN-RIB, peuvent être demandés par e-mail à [tresorier @ grimpeglisse.org](mailto:tresorier@grimpeglisse.org), ou à tout organisateur ou organisatrice de Grimpe et Glisse.

Assurance

Chaque adhérent.e s'engage à souscrire une assurance offrant une garantie "responsabilité civile", une garantie "individuelle accident" et une garantie "assistance médicale (dont frais de recherche et de secours)" valable pour chacune des activités pratiquées (exemple : assurance « Club Alpin Français » ou « Vieux Campeur »), y compris pour l'escalade en salle. Cet engagement est rappelé dans le bulletin d'adhésion. Une attestation d'assurance pourra être réclamée à tout moment par les organisateurs et organisatrices.

Programme

Grimpe et Glisse édite chaque année, en septembre, le programme des activités proposées par l'association pour toute la nouvelle saison. Ce programme décrit les sorties, weekend et séjours proposés par les bénévoles de l'association, ainsi que les différents rendez-vous sportifs et festifs de l'année. Il décrit également l'activité escalade en salle.

Le programme donne lieu à plusieurs mises à jour durant l'année, soit pour ajouter des activités, soit pour compléter des informations sur les activités déjà inscrites. La dernière version du programme est disponible sur le site Internet de l'association.

Fichier mailing-list

Les adhérent.e.s et ancien.ne.s adhérent.e.s figurent dans la mailing-list (liste de diffusion) utilisée pour envoyer des courriers électroniques au nom de Grimpe et Glisse. Les données de cette liste sont réservées exclusivement à Grimpe et Glisse. Les personnes intéressées par les activités de l'association, appelées « sympathisant.e.s », figurent également dans cette liste. Ces personnes peuvent se faire retirer de la liste à tout moment, sur simple demande par e-mail ou courrier postal.

Annuaire

L'association édite chaque année un annuaire regroupant les adhérent.e.s qui souhaitent y figurer. Chaque adhérent.e indique sur le bulletin d'adhésion si elle ou il souhaite y figurer, et les informations qu'elle ou qu'il souhaite y voir apparaître.

Il est envoyé exclusivement aux adhérent.e.s y figurant, sur demande par mail ou par courrier postal.

Les adhérent.e.s s'engagent à ne pas utiliser le contenu de l'annuaire abusivement, et à ne pas le diffuser, et dégagent la responsabilité de Grimpe et Glisse pour toutes les conséquences de l'utilisation ou diffusion inappropriée du contenu de l'annuaire.

Photos

Grimpe et Glisse est amené à publier des photos sur Internet (récits des séjours sur le site Internet de l'association par exemple) ou sur des documents de présentation (journal, flyer...). Grimpe et Glisse s'engage à ne pas utiliser de photos où les personnes peuvent être reconnues, sans leur acceptation, c'est pourquoi certaines photos contiennent des visages floutés pour respecter cet engagement. Les adhérent.e.s indiquent sur le bulletin d'adhésion leur choix quant à l'utilisation par Grimpe et Glisse des photos où elles et ils apparaissent. Leur choix peut être modifié à tout moment sur simple demande par e-mail ou courrier postal.

SEJOURS ET SORTIES

Déroulement des activités

Il est essentiel que les séjours se déroulent dans une ambiance tolérante, respectueuse, conviviale et amicale. Les organisateurs et organisatrices étant bénévoles, les participant.e.s sont invité.e.s à leur apporter de l'aide. Concernant les séjours, chacun et chacune se doit de participer aux diverses tâches ménagères tout le long du séjour.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés durant les séjours, leur présence étant difficilement compatible avec les activités de l'association et la vie en collectivité qu'elles supposent.

Aptitude à la pratique sportive

Les adhérent.e.s doivent vérifier leur aptitude à participer aux activités proposées. La fourniture d'un certificat médical pourra être demandée par l'organisateur ou de l'organisatrice d'un séjour ou d'une sortie, ou par le bureau. Chacun, chacune, pratique l'activité choisie sous sa propre responsabilité.

Niveau

La plupart des activités sont ouvertes à des participant.e.s de tout niveau, cependant certaines activités demandent des aptitudes particulières. Chaque participant.e doit se renseigner au préalable auprès de l'organisateur ou de l'organisatrice sur le niveau technique et physique de l'activité envisagée. En cas d'inaptitude, l'organisateur ou l'organisatrice, peut, après information du bureau, refuser une inscription.

Grimpe et Glisse est groupe de loisirs sportifs, et n'assure pas de cours d'initiation ou de perfectionnement.

Coût des activités

Sauf indication contraire, le coût indiqué pour chaque sortie ou séjour est une estimation « hébergement + nourriture + appel éventuel à un professionnel ». Les coûts du voyage sur les lieux d'activité, de la location éventuelle de matériel, des forfaits (ex : forfait remontées mécaniques de ski alpin), des transports sur place et de toute autre dépense non indiquée sur la fiche programme du séjour ou de la sortie, ne sont pas compris. Le coût de l'hébergement est réparti également entre les personnes inscrites au séjour. **Toutes les activités de Grimpe et Glisse sont organisées à prix coûtant** et peuvent donner lieu à versement complémentaire en fin de séjour, si besoin est, ou à remboursement du trop-perçu.

La participation de l'organisateur ou de l'organisatrice, ou des responsables de la sortie, est identique à celle des autres participant.e.s. Néanmoins, ses frais de transport pourront être partiellement pris en charge par l'association (dans la limite de 50 euros par personne et par séjour effectué), sur présentation de justificatifs (billet de train, ticket de péages routiers, ticket de parking, indemnités kilométriques, etc.). Les justificatifs de dépenses des séjours et sorties sont à la disposition des participant.e.s qui en font la demande auprès du trésorier de l'association.

Inscription à une activité

- 1) Prendre contact avec l'organisateur ou l'organisatrice de l'activité.
- 2) Etre adhérent.e (voir le paragraphe adhésion ci-dessus)
- 3) Envoyer le règlement de l'activité :
 - pour un week-end ou une sortie : la totalité du coût estimé du week-end
 - pour un séjour : l'acompte indiqué sur le programme ou sur la fiche programme (le solde devra être versé avant la date limite indiquée sur le programme ou sur la fiche programme) ou à défaut un mois avant le début du séjour.

Le règlement de l'inscription doit se faire auprès du Trésorier, de préférence par virement et sinon par chèque (à l'ordre de Groupe Grimpe et Glisse. Pour connaître l'IBAN-RIB où faire le virement, ou l'adresse postale du Trésorier où envoyer le chèque, écrivez à [tresorier @ grimpeglisse.org](mailto:tresorier@grimpeglisse.org) ou demandez à un organisateur ou à une organisatrice.

Si vous adhérez ou vous renouvelez votre adhésion en même temps que vous faites l'inscription à une activité, pensez à envoyer également au Trésorier, le bulletin d'adhésion complété et signé par e-mail, ou dans le même courrier postal. Pensez à ajouter le montant de la cotisation au montant du chèque, ou au montant du virement.

Pour un séjour, le solde du coût estimé doit être versé impérativement dans les délais indiqués. Le non-paiement du solde dans ces délais équivaut à un désistement. Toute inscription avant l'ouverture d'un nouvel exercice entraîne l'approbation du règlement intérieur applicable à la date du séjour ou de la sortie.

Désistement

En cas de désistement, étant donné que les activités de l'association sont organisées à prix coûtant, la personne qui se désiste devra assumer toutes les dépenses engagées pour l'activité, qu'elles soient déjà versées ou prévues dans le futur, et qui ne peuvent pas être récupérées (exemple : la part de location d'hébergement ou d'appel à un professionnel...). Cette règle pourra éventuellement impliquer un complément de versement. Au contraire, les dépenses non engagées ne seront pas exigées (exemple : la nourriture sur place n'ayant pas été encore achetée...).

Dans le cas où l'adhérent.e est remplacé.e par une autre personne, la personne qui se désiste n'aura pas à assumer les dépenses engagées qui seront prises en charge par la personne remplaçante. Dans le cas où plusieurs personnes se désistent pour une même activité, et qu'une partie des places est reprise par un.e adhérent.e, les remplacements se feront dans l'ordre des désistements et des remplacements (le premier désistement sera repris par le premier remplacement, le deuxième désistement par le deuxième remplacement et ainsi de suite), sauf dans le cas où la personne qui se désiste présente expressément un.e adhérent.e en remplacement de son désistement.

Dans tous les cas de désistement, une retenue de 30 euros sera réalisée afin de sensibiliser les adhérent.e.s à la surcharge de travail qu'implique un désistement. Cette somme viendra alimenter un fond de réserve qui pourra être utilisé en cas de problème financier dû à un désistement.

Transport

Dans le souci d'organiser des séjours et des sorties fréquentes, tout en limitant les frais de transport, Grimpe et Glisse s'efforce de mettre en contact les participant.e.s, afin de faciliter le covoiturage.

L'adhérent.e qui propose de prendre des passagères et des passagers doit vérifier d'être convenablement assuré.e pour le risque « personnes transportées » et le nombre de personnes qui sera transporté.

L'adhérent.e qui propose le covoiturage pourra demander une participation forfaitaire au coût du transport ou une répartition des frais engagés (essence, péages, indemnité kilométrique...).

Dans tous les cas, les adhérent.e.s inscrit.e.s à une activité s'engagent à indiquer à l'organisateur ou organisatrice les moyens de transport employés et l'heure d'arrivée et de départ envisagés.

L'organisation du transport personnel ou en covoiturage est du ressort des adhérent.e.s et n'engage pas la responsabilité de Grimpe et Glisse.

PRATIQUE DE L'ESCALADE EN SALLE

Déroulement de l'activité

Grimpe et Glisse propose la pratique de l'escalade en salle dans des établissements dédiés à cette activité.

Les adhérent.e.s qui souhaitent pratiquer l'escalade en salle, peuvent parfois obtenir des réductions sur les cartes d'entrée dans ces établissements, et profiter du matériel acheté par l'association.

Un groupe secret Facebook dédiée à la pratique de l'escalade permet d'organiser les rendez-vous entre pratiquant.e.s. il n'est pas nécessaire d'être inscrit à ce groupe pour participer aux rendez-vous escalade.

La pratique dans les salles implique de connaître et respecter le règlement intérieur de ces dernières (disponible auprès de l'accueil en salle).

Pour tout connaître sur cette activité, vous pouvez contacter les interlocuteurs et interlocutrices Grimpe et Glisse par e-mail à l'adresse [escalade @ grimpeglisse.org](mailto:escalade@grimpeglisse.org).

Aptitude à la pratique sportive

La pratique de l'escalade en salle nécessite de connaître l'activité escalade et de maîtriser les techniques de sécurité et d'assurance. Chacun et chacune, pratique cette activité sous sa propre responsabilité.

Il conviendra de se conformer au règlement intérieur de chaque établissement, toute personne inexpérimentée ou n'ayant jamais pratiqué l'escalade devra respecter les conditions exigées.

Coût de l'activité

Le coût de l'activité correspond au montant de la cotisation Grimpe et Glisse et au coût de l'achat à prix réduit de la carte d'accès à la salle d'escalade auprès de Grimpe et Glisse.

Utilisation de la carte d'accès à la salle d'escalade

La carte d'accès à la salle d'escalade est individuelle et utilisée sous la seule responsabilité de l'adhérent.e. Elle ne peut être prêtée, ou cédée, même à un.e autre adhérent.e.

A la fin de l'année d'adhésion Grimpe et Glisse (au 31 octobre de chaque année), l'adhérent.e devra adhérer pour la nouvelle saison et payer la cotisation annuelle correspondante, pour pouvoir continuer à utiliser sa carte d'accès à la salle d'escalade. L'adhérent.e s'engage à retourner sa carte d'accès à la salle d'escalade à Grimpe et Glisse en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, et en fin d'année d'adhésion, dans le cas où l'adhérent.e ne souhaite pas adhérer pour la nouvelle saison. La carte étant individuelle, il ne sera pas possible de procéder à un quelconque remboursement.

En cas de manquement à l'une de ces règles, le bureau de Grimpe et Glisse pourra prendre l'initiative du blocage définitif de la carte auprès de la salle d'escalade, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Inscription

L'adhésion à Grimpe et Glisse est obligatoire pour obtenir une carte d'accès à coût réduit dans les salles d'escalade.

Contactez les interlocuteurs et interlocutrices Grimpe et Glisse par e-mail à l'adresse [escalade @ grimpeglisse.org](mailto:escalade@grimpeglisse.org) pour connaître les rendez-vous programmés et demander à participer au groupe Facebook.

Siège Social de l'Association

C/O Centre LGBT Paris Ile de France

63 rue Beaubourg 75003 PARIS

(Ne pas envoyer de courrier d'inscription à cette adresse, contacter le trésorier : [tresorier @ grimpeglisse.org](mailto:tresorier@grimpeglisse.org))

Mail : [contact @ grimpeglisse.org](mailto:contact@grimpeglisse.org)



La montagne LGBT